



Jean Zay et la mémoire orale. Du politique au scientifique, de l'État à la ville, d'hier à aujourd'hui

Olivier Baude, Céline Dugua, Gabriel Bergounioux

► To cite this version:

Olivier Baude, Céline Dugua, Gabriel Bergounioux. Jean Zay et la mémoire orale. Du politique au scientifique, de l'État à la ville, d'hier à aujourd'hui. Jean Zay Invention, Reconnaissance, Postérité, Presses universitaires François-Rabelais, 2016, <10.4000/books.pufr.11546>. <halshs-01679540>

HAL Id: halshs-01679540

<https://shs.hal.science/halshs-01679540v1>

Submitted on 10 Jan 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Jean Zay et la mémoire orale.
Du politique au scientifique, de l'État à la ville, d'hier à aujourd'hui

Olivier Baude, Céline Dugua, Gabriel Bergounioux
LLL / Université d'Orléans

0. Introduction

Dans l'examen de l'œuvre accomplie par Jean Zay, dans son apport au domaine de la culture, on a choisi de considérer la place accordée aux documents sonores, partant à la parole. D'abord on situera dans un contexte linguistique – la constitution de corpus enregistrés – la création de la Phonothèque nationale conçue comme un jalon majeur dans l'histoire des archives orales. On présentera, à titre d'exemple des investigations permises par de telles ressources, une étude phonétique sur un discours de Jean Zay pour montrer en quoi il est à la fois l'homme politique que l'on sait, conforme aux modèles d'expression de son temps, mais aussi, et jusque dans le détail de ses réalisations langagières, un homme singulier, un homme neuf (*homo novus*), et aussi, à sa façon, un « porte-parole » qui occupe une place éminente dans l'élocution parlementaire et reflète une nouvelle sensibilité au français ordinaire, celui de l'Orléans d'avant-guerre.

1. (Il)légitimité de la mémoire orale

1.1 Jean Zay et la Phonothèque nationale

A la suite de l'intervention de P. Cordereix, on rappellera pour commencer que Jean Zay est le signataire du décret portant création de la Phonothèque nationale en date du 8 avril 1938.

Art. 1^{er}. – Il est institué une phonothèque nationale où seront déposés les documents phonographiques de toutes catégories destinés à être conservés.

On peut appréhender dans cette décision une désacralisation du livre. Il y avait avant tout une forme de reconnaissance, et l'assurance d'une postérité, pour les documents sonores. Comme la tradition en était de longue date établie pour les livres, la prescription d'une conservation était édictée. Celle-ci allait au-delà du dépôt légal, puisqu'il était prévu dès le départ d'accueillir des documents non édités et qui seront couverts par ce statut : « (...) tous les documents phonographiques, provenant ou non du dépôt légal, et reconnus dignes d'être conservés » est-il écrit. Une telle décision revenait à élargir dans des proportions considérables le périmètre d'intervention en accordant au document sonore le statut d'un savoir d'un nouveau type mais qui bénéficiait de la même attention que des objets consacrés puisqu'il est précisé : « Pour l'application de la loi du 19 mai 1925 aux documents phonographiques, cette phonothèque constituera une annexe de la Bibliothèque nationale. »

Dès le départ, l'idée est d'intégrer les documents sonores dans l'organisation de bibliothèques destinées à construire et partager des savoirs. Ce projet est en accord avec les orientations du Front Populaire dans le domaine culturel¹, ambitionnant de concilier la démocratisation dans l'accès à la connaissance et la création. En instituant un nouvel établissement, la Phonothèque nationale, en contournant les résistances des conservateurs qui en refusaient l'entrée à la

¹ Pascal Ory, *La Belle Illusion*, Plon, Paris, 1994.

Bibliothèque nationale – contraignant l’Université de Paris à en assumer la tutelle –, Jean Zay faisait apparaître en France un nouvel objet patrimonial, en reprenant le modèle d’institutions créées dans plusieurs pays étrangers, dès 1899 à Vienne qui est la première du genre.

Il permettait ainsi que se produise un nouveau rapport social par rapport à cet objet, une nouvelle relation au son et à la langue parlée. Cela ne devait pas être sans effets sur l’approche scientifique de la langue telle que la décrivent les linguistes².

1.2 La mémoire orale et les linguistes : les Archives de la Parole

Même si la création de la Phonothèque dépasse très largement la question des enregistrements linguistiques, la première finalité de la conservation dans l’esprit du public étant la collecte des produits de l’industrie musicale dans leurs différents formats, la recherche de témoignages des langues et des dialectes a été l’un des objectifs premiers assignés à ces centres³ (Pop 1956).

En France, le 3 juin 1911, c’est Ferdinand Brunot, romaniste, titulaire de la chaire d’histoire de la langue à la Faculté des lettres de Paris, qui inaugure les Archives de la parole qu’il a créées au sein de la Sorbonne avec le soutien de l’industriel Émile Pathé. Ces Archives sont conçues comme la première pierre d’un « institut de phonétique » souhaité par l’Université de Paris. Il s’agissait de préparer l’accueil du laboratoire de phonétique expérimentale que l’abbé Rousselot (1846-1924) avait établi à l’Institut Catholique de Paris avant d’en organiser l’installation au Collège de France, auprès de la chaire de grammaire comparée des langues indo-européennes de Michel Bréal – chaire reprise en 1906 par Antoine Meillet. Rousselot n’avait pas de successeur et la réunion en même lieu d’un laboratoire d’étude et d’un dépôt d’enregistrements prenait corps, comme D. Jones en mûrissait le projet à la même époque à Londres⁴.

Les Archives de la Parole se situent dans la perspective de l’histoire de la langue puisqu’il s’agit, grâce au phonographe, d’enregistrer, d’étudier et de conserver des témoignages oraux de la langue parlée, en particulier des « patois » condamnés à disparaître suite à la généralisation de la scolarisation. Reprenant le modèle viennois, les Archives de la Parole vont produire leurs propres enregistrements : Guillaume Apollinaire, Émile Durkheim, Alfred Dreyfus et nombre de locuteurs « anonymes » ou étrangers ont laissé un témoignage de leur voix.

On compte trois cents enregistrements réalisés pour les Archives de la Parole entre 1911 et 1914. Ferdinand Brunot lancera le projet d’un atlas linguistique phonographique de la France qui complèterait celui réalisé sous forme lithographique par Edmont et Gilliéron. Entre 1912 et 1914, trois enquêtes de terrain ébauchent un relevé, dans les Ardennes franco-belges en juin-juillet 1912, dans le Berry en juin 1913, enfin dans le Limousin en août de la même année.

² Pierre Encrevé, « Préface », in William Labov, *Sociolinguistique*, Minuit, Paris, 1976.

³ Sever Pop, *Instituts de phonétique et archives phonographiques*, CIDG, Louvain, 1956.

⁴ Collins Beverley et Inger M. Mees, *The Real Professor Higgins: The Life and Career of Daniel Jones*, De Gruyter, Berlin - New York, 1999.

Dans le discours qu'il prononce au moment de l'inauguration, F. Brunot proclame ses intentions :

Il suffit qu'une voix s'éteigne pour que nous en soyons séparés par un espace infranchissable, mais nous sommes au siècle des merveilles, si le monde a comme on le dit des réalités que la science n'atteint pas, en échange la science donne sans cesse au monde des réalités qu'il n'avait pas. C'en est fait des lieux communs que depuis l'antiquité on répétait sur la parole ailée ou sur l'homme attaché à la terre, voici qu'à peu près en même temps l'homme commence à faire son chemin vers le ciel, la parole se grave dans la matière pour toujours. [Brunot 1911]

L'enregistrement de la parole (sa conservation, son partage) doit trouver un prolongement de son existence dans l'étude scientifique et l'idée s'impose qu'il convient d'en recueillir les réalisations dans toute leur diversité, dans les échanges quotidiens, ordinaires, ceux des gens du peuple, des provinces, dont les productions orales deviennent un objet de savoir légitime et reconnu, comme l'avaient été, au milieu du XIX^e siècle, les contes et les chansons populaires. Dans un mouvement oratoire qui consonne avec le Rousseau du *Discours sur l'origine des langues* et le Diderot de *Jacques le fataliste*, Brunot annonce vouloir « enregistrer à des fins d'étude, d'archivage et d'analyse des parlers d'hommes et de femmes parlant comme à l'auberge ou à la fontaine. » (*Ibid.*)

Au moment même où A. Meillet (1913) soulignait que « les linguistes, inévitablement dominés par l'écriture, ne sauraient réfléchir assez à la façon dont toute notation trompe, de par sa nature même », Brunot pressentait que l'archivage non graphique du langage allait modifier considérablement les données dont disposeraient désormais les linguistes⁵ :

On pourra un jour observer scientifiquement les manières si opposées dont dix personnes peuvent comprendre et décrire une phrase ou un vers selon leur origine, leurs habitudes, leur éducation générale et particulière, leur profession, leur disponibilité du moment, leur humeur, bref suivant une foule de conditions variables presque jusqu'à l'infini et où il importe cependant de démêler le fait accidentel et individuel d'avec le fait général et permanent. (Brunot 1913)

Pourtant, cette approche n'a pas si facilement trouvé droit de cité en linguistique et comme le remarque P. Encrevé, prenant le contrepied d'un échange entre les deux protagonistes de l'enquête dans les Ardennes :

« Nous sommes entrés dans la légende ! » écrivait Bruneau à Brunot. Ils ne tardèrent pas à comprendre qu'à poursuivre ce chemin ils n'entreraient que dans l'oubli, et sortiraient de la linguistique. (Encrevé 1988, 13)

1.3 Une difficile reconnaissance

Effectivement, c'est dans les années mêmes où Brunot lance les Archives de la parole, qui représentent une consécration pour la phonétique et une extension du paradigme de la grammaire comparée saisie dans sa dimension dialectologique, que Saussure propose un nouveau programme de recherche qui sera rétrospectivement qualifié de « structuraliste ». Saussure considère la tradition écrite comme une source majeure d'erreurs et il insiste sur la nécessité pour la linguistique de fonder ses analyses sur la langue parlée :

⁵ A. Meillet « Compte-rendu d'un ouvrage de Beaudoin de Courtenay », *BSL*, XVIII, 1913
F. Brunot, « Discours d'inauguration des archives de la parole », 1911, consultable sur : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1279113>

Erreurs provenant de l'écriture

A) Erreurs d'un caractère plus général : tout naturellement, nous accordons au signe écrit la prééminence sur le signe parlé.

Le signe écrit est pour nous le type ou le modèle du signe parlé. A cela deux causes :

a) une cause psychologique chez le plus grand nombre : la disposition visuelle, la tendance à accorder plus d'importance à ce qui nous vient par la vue qu'à ce qui nous est communiqué par l'ouïe ; et cela vient de ce que l'écriture est un élément plus stable que la parole ;

b) une cause plus particulière : l'idée que la langue est régie par un code et que ce code est une règle écrite (grammaire de l'école).

Chacun oublie qu'il a appris à parler avant d'apprendre à écrire et renverse ainsi les rapports. Le meilleur indice de cette conception erronée, c'est la signification qu'inconsciemment nous attribuons au mot prononciation (= exécution par la voix d'un signe écrit, comme en musique d'une note par un instrument). De fait, il est impossible de prendre pour base de la linguistique le mot écrit, ce serait en restreindre fort l'objet. Le but de l'alphabet est de fixer par des signes conventionnels ce qui existe dans la parole. Il n'y a pas deux sortes de mots (au moins dans toute écriture phonétique et non purement idéologique comme le chinois) ; le mot écrit n'est pas coordonné au mot parlé, mais il lui est subordonné. La prééminence revient donc, de droit, au mot parlé sur le mot écrit.⁶

Néanmoins, les écoles structuralistes, en s'intéressant au système de la langue plus qu'à ses réalisations concrètes (la *parole* chez Saussure), en départageant la phonétique et la phonologie, tendront à privilégier une forme stabilisée, voire orthonormée des langues. Les traditions académiques s'en trouvaient confortées et, dans les différentes écoles linguistiques, celles qui se rapprochaient le plus du système universitaire traditionnel étaient favorisées⁷ :

Longtemps, le marché de la linguistique en France, centralisé par le quasi monopole de Paris sur la circulation des biens symboliques et dominé par les études littéraires dans l'organisation universitaire, favorise objectivement la recherche abstraite, universalisante ou formalisante, au détriment des pratiques de recension descriptives, autrement dit, ceux qui travaillent en bibliothèque plutôt que sur le terrain. (Bergounioux 1992, 18)

Le même constat est dressé par Claire Blanche-Benveniste⁸ qui, dès les années 1960, a tenu à réintroduire dans ses analyses syntaxiques les attestations discordantes des corpus oraux :

Mais qui s'intéresse au français parlé ? (...) peu de gens y voient un objet légitime d'étude (même chez les linguistes) ; pour bon nombre de ceux-ci la langue parlée c'est bon pour l'exotisme ; la description de la langue parlée vaut pour les dialectes et les patois du français ; elle vaut aussi pour les langues sans écriture dites « exotiques » ; mais pas pour une langue de culture comme le français. (Blanche-Benveniste & Jeanjean, 1987, 19)

Ainsi, la linguistique de terrain et la linguistique de l'oral parviennent difficilement à se faire admettre dans le dispositif universitaire en place au début du XX^e siècle comme en témoigne, sur un autre continent, la quasi-absence d'études scientifiques sur les langues de l'Afrique subsaharienne où la III^e République a pourtant découpé un vaste empire.

⁶ F. de Saussure, *Leçons de linguistique générale*, Gallimard, Paris, à paraître.

⁷ G. Bergounioux, « Les enquêtes de terrain en France », *Enquêtes corpus, témoins, Langue française* 93, 1992.

⁸ Claire Blanche-Benveniste et Colette Jeanjean, *Le français parlé, transcription et édition*, Didier Erudition, 1987.

Il fallait, en 1938, tout l'engagement d'un ministre comme Jean Zay, d'un gouvernement de Front Populaire, pour aller à contre-courant d'une tradition qui réservait au livre, ou à l'écrit de façon plus générale, la charge de conserver et transmettre le savoir. Les résistances se continuèrent très au-delà des initiatives prises dans l'avant-guerre. On en mentionnera deux exemples.

Le premier concerne le Français fondamental – d'abord dénommé « Français élémentaire » –, une initiative de l'Etat français qui devait constituer une réponse au BASIC (*British American Scientific Industrial and Commercial*) English en s'ajustant aux besoins de communication⁹. Afin de disposer de listes de fréquences lexicales représentatives des usages – et non du dépouillement de la presse ou d'œuvres littéraires –, une campagne d'enregistrements est entreprise au cours des années 1950 sur des disques magnétiques. Une fois les propos transcrits et les mots contenus dans les dialogues classés, les concepteurs du programme, tous linguistes, ont décidé de détruire les supports du corpus :

Nous ne nous soucions pas non plus de la conservation des disques. Nous profitons largement des possibilités qu'offrent les disques en papier d'être effacés et de servir ainsi à plusieurs enregistrements successifs. Il aurait été beaucoup trop coûteux de conserver tous les enregistrements comme beaucoup de bons esprits nous le suggéraient. (Gougenheim *et al.* 1964, 63)

Il est significatif que la première ressource conservée en français parlé qui ne soit pas liée à des organismes de diffusion mais à un projet scientifique n'ait pas été conçue par des Français mais par une équipe d'universitaires anglais : l'Enquête Sociolinguistique à Orléans (ESLO) conduite de 1968 à 1971. L'objectif était double : d'une part, en profitant de l'introduction des magnétophones dans les laboratoires de langue, produire une méthode audio, associant livre et cassette, pour l'enseignement. D'autre part, réaliser des analyses linguistiques qui se fondent sur des données réelles, assignées à des locuteurs identifiés et conservées pour d'autres exploitations. Cet ensemble, comprenant plus de trois cents heures d'enregistrement, conservé à l'université de Colchester, a été cédé à l'Université d'Orléans qui en poursuivi le traitement.

Si l'on peut considérer que la construction scientifique de l'objet linguistique est étroitement corrélée avec la réflexion sur les conditions de conservation des documents sonores, l'accès de ce type de documents à un statut patrimonial n'est pas suffisant pour assurer une légitimité scientifique aux témoignages du français parlé, aux langues dans leur manifestation orale plus généralement. Au-delà d'une mémoire verbale appréhendée comme un témoignage folklorique ou à titre de curiosité de l'expression populaire, on présentera l'exemple d'une recherche qui porte sur un emploi reconnu et valorisé, celui d'un porte-parole autorisé (ministre de l'éducation nationale) enregistré dans l'exercice de ses fonctions, et qui fournit un éclairage neuf sur un domaine déjà largement exploré : le discours politique.

2. Une étude linguistique d'un discours de Jean Zay

A côté des présentations historiennes ou littéraires des productions de Jean Zay, de ses écrits, publics ou privés, la tâche du linguiste est d'examiner ce qu'il en est de ses réalisations orales, et d'en étudier les spécificités non sur les thèmes ou le vocabulaire, mais sur un phénomène qui échappe à l'attention de tous, y compris de celui qui en est l'auteur : ses liaisons.

⁹ Georges Gougenheim et al., *L'élaboration du français fondamental*, Paris, Didier, 1964.

2.1 La liaison

Si la liaison est présente dans bien d'autres langues que le français (par exemple en sanskrit sous le nom de *sandhi*), elle constitue néanmoins l'un des objets les plus singuliers de sa phonologie pour au moins trois raisons :

1°) elle relève d'une réorganisation terminale dans la série des opérations qui aboutissent à la production de la parole, au même titre que l'élision (suppression d'une voyelle en hiatus : **la élision > l'élision*) et l'enchaînement (resyllabation en cas d'initiale vocalique dans un mot précédé d'une consonne dans le même syntagme *par-#a-vance > pa(r)-r#a-vance*, réalisé comme *pa-ra-vent*).

2°) elle étend le polymorphisme des unités : *six* est prononcé /sis/ mais /si/ devant consonnes (*six copains*) et /siz/ devant voyelle (*six amis*).

3°) elle est présente chez tous les locuteurs mais son emploi variable constitue un des marqueurs sociaux les plus significatifs.

Ces particularités ont attiré l'attention des linguistes depuis longtemps, comme le montre l'importance, quantitative et qualitative, des études qui ont traité de cette question. Dès qu'il s'est agi de rendre compte des particularités et du fonctionnement du français à l'oral, la liaison s'est trouvée impliquée, que les exemples soient pris dans le discours ordinaire ou dans la parole publique, chez les hommes politiques en particulier.

Le livre de P. Encrevé¹⁰, qui constitue une référence dans ce domaine, propose cette définition :

Phénomène ayant lieu dans la chaîne parlée au contact entre deux mots, dont le premier lorsqu'il est prononcé isolé ou devant un mot commençant par une consonne (C) se termine par une voyelle (V) et dont le second prononcé isolément commence par une voyelle. (Encrevé 1988, 23)

Si l'on reprend l'exemple « des amis », la prononciation sera, en alphabet phonétique, /dezami/ ou, en transcription semi-orthographique *deZamis*. Il faut faire intervenir deux critères pour qu'on parle de liaison. D'une part, la présence d'une consonne – dite consonne de liaison (CL) – qui apparaît seulement dans ce contexte (sinon il s'agit d'un enchaînement). D'autre part, la resyllabation qui fait entendre la CL à l'attaque de la première syllabe du second mot. La scansion ne respecte pas la coupe lexicale :

**dez / enfants* (l'astérisque indique que la coupe syllabique entre *dez* et *enfants* n'est pas conforme au modèle de réalisation)

Elle reconstitue des syllabes canoniques de la forme {Consonne + Voyelle}, syllabes dites CV, indépendamment de la séparation entre les mots :

de / Zen / fants

On distingue trois types de liaisons¹¹:

1° La liaison invariable, dite « obligatoire » (LO) : elle est réalisée par tous les locuteurs dans toutes les situations, par exemple entre l'article et le nom :

¹⁰ Pierre Encrevé, *La liaison avec et sans enchaînement*, Le Seuil, Paris, 1988.

¹¹ Pierre Delattre P. *Principes de phonétique française*, Middlebury College, 1951.

Messieurs leZambassadeurs (le Z note la liaison réalisée telle qu'elle est entendue)
L'omission de la CL :

Messieurs les X ambassadeurs (le X note l'absence de liaison)
serait perçue comme une « faute ».

2° La liaison erratique, « interdite » (LI), qui est perçue comme une erreur lorsque, dans un discours, en 1914, Poincaré parle de :

la paiZeuropéenne
au lieu de

la paix X européenne
3° La liaison variable, qualifiée de « facultative » (LF), qui, réalisée ou non, est également justifiée :

jamaiZété ou *jamais X été*
espèreRobligeRau travail ou *espérer X obliger X au travail*

Une analyse des liaisons conduit à situer l'observation au point de convergence entre différentes disciplines des sciences du langage :

- la phonologie où se concrétise le phénomène ;
- la morphosyntaxe puisque la consonne qui apparaît relativise les effets de la frontière du mot et configure la cohérence des regroupements syntagmatiques, alors que les morphèmes du pluriel (le *-s* de *les, des, mes...*, le *-t* de *sont, ont, vont...*) représentent une part significative des liaisons ;
- la lexicologie : les consonnes de liaison sont souvent celles qui apparaissent dans la dérivation, grammaticale (*peti(t) / petite*) ou lexicale (*pri(s)/prison*) et les mots les plus liaisonnants tels que *plus, très, trop...* définissent une catégorie relativement fermée ;
- la linguistique diachronique dès lors que les cas d'emploi – et leur fréquence – ont fluctué avec le temps ;
- la psycholinguistique puisqu'un même locuteur témoigne de performances très variables selon les situations d'échange ;
- la sociolinguistique, enfin.

La langue est un fait social qui présente de l'invariant et de la variation, de l'homogénéité et de l'hétérogénéité et, à côté de ce qui unifie une communauté linguistique, qu'on a désigné comme étant la langue comme structure, il y a une autre conception des mécanismes de la langue qui correspondent à des variations systématiques dans le langage :

Il faut que les linguistes rétablissent au premier plan de leur discipline ce qui crève les yeux : que le social, s'il est uni, est aussi divisé, qu'il est le champ de contradictions et d'affrontements, et que la langue (comme système, structure, machine) est partie prenante et partie prise de ses divisions. (Encrevé 1976, 12)

Dans une perspective sociologique, on peut considérer que la liaison appartient à ce que P. Bourdieu a désigné comme relevant de « l'habitus linguistique »¹² :

L'habitus linguistique se distingue d'une compétence de type chomskyen par le fait qu'il est le produit des conditions sociales et par le fait qu'il n'est pas simple production linguistique mais production de discours ajustée à une situation ou plutôt ajustée à un marché ou un champ. (Bourdieu 1984, 121)

2.2 Une analyse sur quatre corpus

¹² Pierre Bourdieu, P., *Questions de sociologie*, Le Seuil, Paris, 1984.

Afin d'étayer ces hypothèses, on a fait choix d'une étude sur corpus en contrastant quatre collections de données qui permettront de mettre en évidence les qualités tribuniennes de Jean Zay et son positionnement dans l'éloquence parlementaire d'après une analyse linguistique de quatre de ses discours prononcés en 1939 et comprenant 1268 liaisons.

Les corpus retenus pour marquer les différences sont :

1°) le corpus Encrevé : constitué pour étudier l'usage de la liaison chez les hommes politiques durant trois décennies et demie (1945-1981) à travers 36 interventions publiques de 25 dirigeants.

2°) le corpus Laks¹³ (ou HPol) : conçu comme une extension dans le temps du précédent (1909-1999), avec le double de locuteurs et de discours et un moindre inventaire de liaisons.

3°) le corpus PFC (Phonologie du Français Contemporain) : rassemblé de 2003 à 2006, il comprend une partie d'analyse dédiée spécialement à la liaison auprès de 212 locuteurs.

4°) le corpus ESLO : de 1968 à 2015, sollicitant plusieurs centaines de locuteurs et près d'un millier de discours ; le traitement est en cours¹⁴.

L'ensemble représente plus de 50 000 liaisons étudiées d'un point de vue linguistique qui permettent de classer et de comparer des pratiques réelles.

Corpus	Catégorie	Période	Nbre de locuteurs	Nbre de "discours"	Nbre liaisons
Encrevé	Discours politique	1945-1981	25	36	10 816
Laks	Discours politique	1908-1999	43	73	2 879
Jean Zay	Discours politique	1939	1	4	1268
PFC	Parole ordinaire	2003-2006	212	636	30 306
ESLO	Parole ordinaire / discours politique	1968-2015	250 + 250	471 + 500	En cours

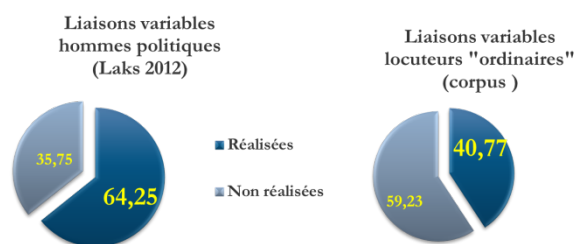
Dans un premier temps, on confrontera les productions des hommes politiques (corpus Encrevé et Laks) à des données massives de « locuteurs ordinaires » (corpus PFC et ESLO). D'emblée, on relève l'importance de l'écart entre le taux de liaisons – facultatives – des leaders (64 %) et celui, bien moindre, des locuteurs « ordinaires » (40 %).

¹³ Bernard Laks, « Les hommes politiques français et la liaison (1908-1999) ». In L. Baronian et F. Martineau (eds.) *Le Français d'un continent à l'autre*. Québec : Presses de l'Université de Laval, 237-267, 2009.

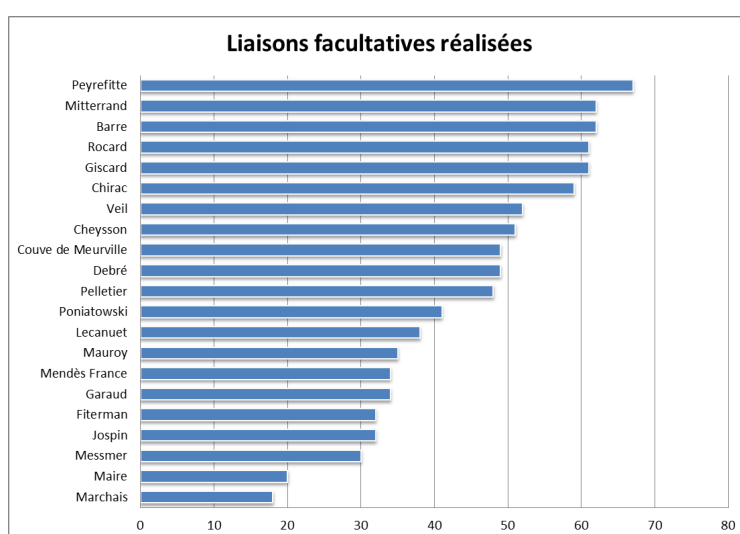
—, « La phonologie du français et les corpus. », *Langue française* 169, 3-17, 2011.

¹⁴ G. Booij, G. et D. de Jong, « The domain of liaison: theories and data ». *Linguistics* 25, 1005-1025, 1987.

Une distinction homme politique / locuteur ordinaire



La classe politique ne formant pas un bloc homogène, P. Encrevé avait mis en évidence l'importance de variations sociales internes qui s'avèrent pour une large part corrélée au capital scolaire.



Il s'agit du % de LF réalisées sur l'ensemble des liaisons facultatives possibles dans l'ensemble des discours étudiés pour chaque locuteur (Encrevé 1988).

Avec ce premier aperçu, il est possible de situer contrastivement l'usage linguistique de Jean Zay dans la dynamique de la parole publique

2.3 Le discours de Jean Zay du 5 mai 1939

Afin d'initier cette étude, on a fait choix du discours prononcé par Jean Zay à Versailles pour commémorer le cent-cinquantième de l'ouverture solennelle des Etats Généraux¹⁵, l'acte inaugural de la Révolution française, devant un parterre comprenant le Président de la République, le Président de la Chambre des Députés et le vice-Président du Sénat entre autres.

Consacrée à un rappel historique des faits qui ont conduit au 14 juillet et à la nuit du 4 août, mettant en avant, face aux périls que courent les démocraties, l'action des représentants du peuple, l'allocution dure 27 minutes et 37 secondes et comprend 3518 mots, ce qui

¹⁵ Archives nationales : 312AP/9, dossier 2 : Discours de Jean Zay 1936-1939 ; dossier 6 : 150e anniversaire de la Révolution française, discours de Jean Zay, 1939.

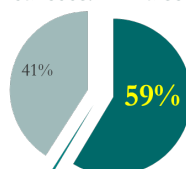
correspond à une élocution soignée. L'inventaire des contextes de liaisons possibles permet de décompter 320 sites. Le tableau suivant livre un aperçu des deux types de liaison (il n'y a pas de liaison fautive) et de la consonne qui la réalise. Zéro indique une absence de liaison.

Mot1	Mot2	Consonne	Liaison
s'ouvrait	ici	T	LF
les	Etats	Z	LO
remèdes	à	0	LF
sans	issue	Z	LO
ils	avaient	Z	LO
avaient	été	T	LF
réunis	à	0	LF
dans	une	z	LF
ministères	eut	0	LF
difficultés	et	0	LF
lesquelles	on	0	LF
mais	où	0	LF
logerait	on	T	LO

Comme on le voit, des liaisons théoriquement possibles ne sont pas d'usage courant et il est plutôt attendu du locuteur qu'il ne les réalise pas. Ainsi de « *difficultésZet* » ou « *lesquellesZon* » pour quoi l'auditeur serait enclin à privilégier, en les entendant, une interprétation du second mot par un verbe (« est » au lieu de « et », « ont » au lieu de « on »). Sur les 320 sites, 106 correspondent à des liaisons obligatoires et 214 à des liaisons facultatives.

Liaisons variables

■ Liaisons réalisées: ■ Liaison non réalisées:



Liaisons réalisées:	125	58,88%
Liaisons réalisées sans enchainement:	1	0,47%
Liaisons non réalisées:	88	41,12%
Nombre total de LF possibles	214	100,00%

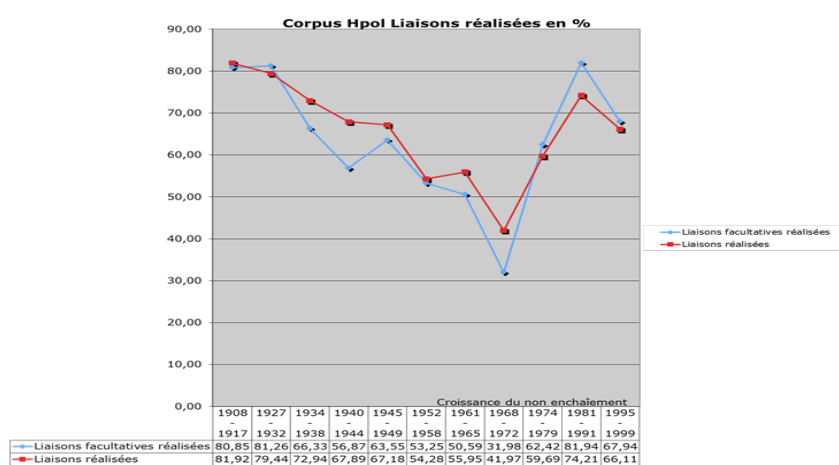
Dans les conditions qu'on a dites, le taux de réalisation est important, à près de 60% contre 40% dans une parole « ordinaire » mais surveillée parce qu'enregistrée. Cependant, si on établit la comparaison avec le corpus HPol, et en tenant compte de sa formation d'avocat, de professionnel de la parole, Jean Zay se situe légèrement en dessous de la moyenne de ses pairs (64,25 %). Le graphique suivant situe ce discours dans la succession des expressions politiques.



2.4 Un changement linguistique qui s'amorce ?

En reprenant les données du corpus HPol de B. Laks, on relève une grande stabilité, du début du siècle à 1940, avec un taux de liaison globalement stable et très élevé (de l'ordre de 80 %). C'est à partir de cette date que se dessinent deux tendances : une régression relative des réalisations et une forte variabilité interne d'un locuteur à l'autre, comme la trace d'un changement linguistique en cours.

Observée sur une période plus large, l'ampleur des variations est encore plus contrastée puisqu'après une forte chute amorcée à partir de 1940, on note une remontée après 1968.



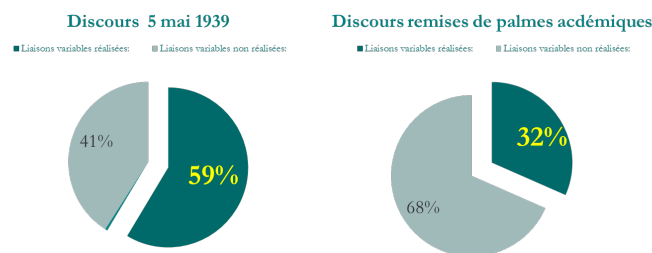
Source : Laks 2011

Dans la mesure où il ne s'agit pas d'une évolution linéaire, comment rendre compte de cette évolution ?

Une première hypothèse se fonderait sur une variation interne aux productions du même locuteur. Dans le cas présent, la solennité de l'exercice imposait une expression très soutenue, en sorte que le taux comparativement inférieur à la moyenne enregistrée dans ces années-là serait paradoxal. C'est ce que confirme le rapprochement avec un autre discours, tout aussi officiel mais s'adressant à un auditoire moins prestigieux. Dans des propos tenus à l'occasion d'une remise des palmes académiques, Jean Zay divise de moitié le taux de liaisons facultatives réalisées, soit 32%.

On reprend les indications concernant ce discours dans ce tableau avec les mêmes conventions que précédemment.

			Mot1	Mot2	Consonnes	Liaisons		
			prématuré	nt	un	0	LF	
			croirez	impérieuses		0	LF	
			m'obligent	à		T	LF	
			cigarettes	et		0	LF	
			j'aurais	été		Z	LF	
			écrivains	et		0	LF	
			m'est	arrivé		T	LF	
			distinctions	honorifiques		0	LF	
			jamais	été		0	LF	
			palmes	académiques		Z	LF	
			c'est	un		T	LF	
			c'est	une		T	LF	
Liaisons réalisées:			31,58%	parfois	on		0	LF
Liaisons réalisées sans enchainement:			0,00%	bien	un		0	LF
Liaisons non				journalistes	et		0	LF
réalisées:				particulier	à		0	LF
			68,42%	céder	à		0	LF
				divers	et		0	LF
Nombre total de LF possibles			100,00%	courageux	en		0	LF



Une telle différence pourrait attester d'un changement dans les formes de l'éloquence politique (les *conciones*) en un temps où la parole ordinaire gagnait en légitimité comme en témoigne la création de la Phonothèque nationale. D'une certaine façon, la langue écrite, qui constituait le modèle sous-jacent de toute conduite en matière de liaison, ne s'imposait plus de façon aussi rigoureuse. Les hommes politiques pouvaient s'autoriser, dans de certains contextes moins formels, et forts de leur légitimité, une parole moins surveillée, plus proche de l'oral quotidien. C'est ce dont on pourrait trouver confirmation dans le phénomène de la liaison sans enchaînement.

La liaison sans enchaînement (LSE) se signale, au sein des liaisons facultatives, par une interruption du flux vocal (une pause) entre la réalisation de la consonne de liaison et la voyelle suivante.

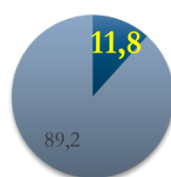
Liaison facultative non réalisée : *ils sont X arrivés*

Liaison facultative réalisée : *ils sonT arrivés*

Liaison sans enchaînement : *ils sonT X arrivés* (le X note la rupture entre la consonne et la voyelle)

Sur l'ensemble des liaisons variables réalisées, le nombre de LSE apparaît comparativement faible sans être pour autant négligeable :

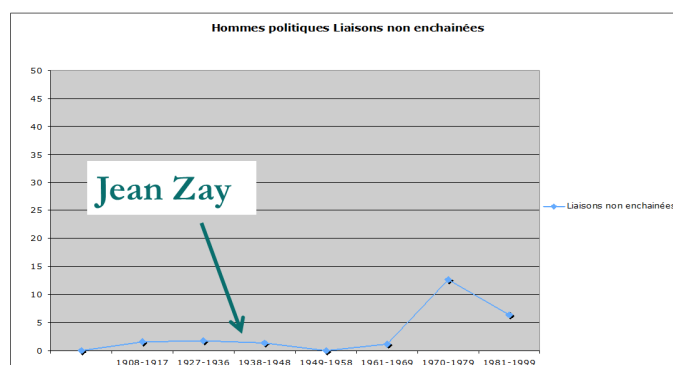
Liaisons variables "hommes politiques"



■ sans enchaînement
■ avec enchaînement

M. Rocard	0%
M. Debré	18,7 %
F. Mitterrand	19 %
J. Chirac	35,7 %

Chez Jean Zay, la LSE est présente dans des proportions infimes.



Peut-être y décèlerait-on le reflet d'une structure sociale dans une pratique linguistique. La représentation écrite est bien présente dans la prononciation d'une consonne qui aurait pu (ou dû) rester telle puisqu'elle ne lie plus les mots. On observerait l'amorce d'un changement qui coïncide avec le développement de moyens de diffusion de masse, des médias qui livraient à l'ensemble de la population une parole publique qui prenait valeur de modèle.

Cette conjecture peut être vérifiée en comparant ces résultats et ceux que livre le corpus ESLO.

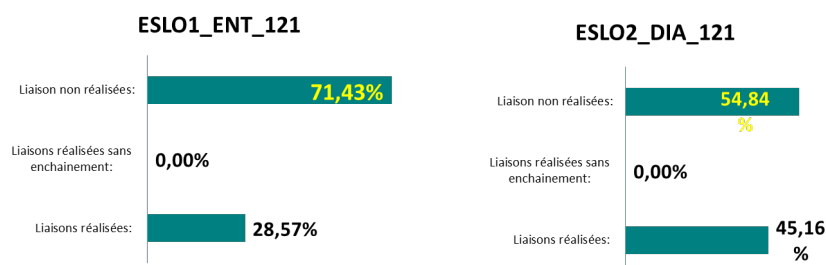
3. De Jean Zay à ESLO

L'Enquête Sociolinguistique à Orléans (ESLO)¹⁶ représente actuellement le plus grand corpus de français parlé disponible pour la recherche. Comprenant plusieurs centaines d'heures d'enregistrement, plusieurs millions de mots, ESLO a été constituée en deux temps : d'abord, dans les années 1968-1970, une collecte effectuée par des universitaires anglais auprès de locuteurs orléanais à partir d'entretiens semi-directifs et de saisies réalisées dans différents environnements (réunions publiques, appels téléphoniques...). Dans un format comparable, l'entreprise a été renouvelée depuis 2006 à l'initiative du Laboratoire Ligérien de Linguistique en même temps que l'ensemble des ressources était numérisé, transcrit et archivé. La profondeur temporelle offre la possibilité d'un traitement diachronique avec un horizon de rétrospection d'un demi-siècle environ¹⁷.

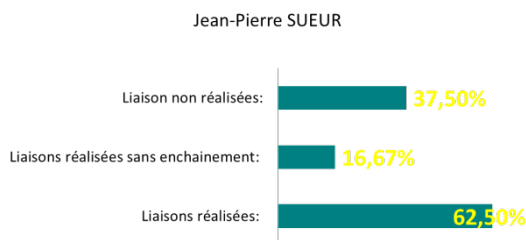
¹⁶ http://purl.org/doi/10.21203/fr.3.1013/v1.1/crd0-COLLECTION_ESLO, ark:/87895/1.5-124201

¹⁷ Olivier Baude et Céline Dugua, « (Re)faire le corpus d'Orléans quarante ans après : quoi de neuf, linguiste ? » *Corpus 10, Varia*, 99-118, 2011.

Entre ESLO1 et ESLO2, une dizaine de locuteurs ont pu être réinterviewés ce qui autorise un rapprochement entre deux états des usages langagiers d'une même personne. Voici pour exemple, les taux de liaison réalisées, non réalisées et réalisées sans enchainement pour l'un de ces locuteurs.



Le rapprochement met en évidence une baisse significative du taux de liaisons alors que le taux des LSE reste élevé chez les hommes politiques comme le montre le décompte effectué sur un discours de J.-P. Sueur (8 mai 2012), révélant une hétérogénéité des pratiques et la fonction de marqueur social dont sont investis certains usages.



Accorder droit de cité à l'oral, comme le faisait d'une certaine façon la création de la Phonothèque nationale, c'était prendre acte de la variation, entériner, face aux jugements normatifs, l'existence d'autres usages. Pourtant, les emplois différents de la même langue conservaient leur valeur de « distinction » (Bourdieu) et c'est ce qui se lit en filigrane dans les discours de Jean Zay, dans leur variation interne comme dans les différences marquées avec les orateurs contemporains.

Conclusion

Jean Zay a impulsé et concrétisé la définition d'une politique culturelle et scientifique de la mémoire orale qu'on retrouverait en œuvre dans la réorganisation du Musée de l'Homme et du Musée des Arts et Traditions Populaires. En quête de reconnaissance dans une conception de la langue dominée par l'écrit, les données enregistrées prenaient une double valeur, scientifique et patrimoniale, inséparablement, réunissant la culture et la recherche.

Dans ses discours, comme son usage de la liaison le laisse transparaître, Jean Zay inscrit un certain rapport à l'usage social de l'éloquence où il se distingue à la fois en tant qu'héritier de la culture classique, en tant que porte-parole d'une politique de progrès et en tant qu'homme de lettres. Précurseur de changements advenus dans le français parlé, il offre, par ses productions langagières, des perspectives pour une analyse contrastive au cœur de la mémoire orale d'Orléans, dans la classe politique et dans la cité.